

**Epreuve de spécialité : histoire et philosophie du droit.**

Vous êtes invité à traiter des **rapports entre droit et religion, en répondant successivement aux trois questions suivantes :**

1) Quelles sont, à votre avis, les similitudes et les différences entre règles juridiques et règles religieuses ?

2) Certains Etats reconnaissent une valeur de droit positif aux règles religieuses, notamment pour le statut des personnes. Quels sont les problèmes juridiques susceptibles d'être posés à propos de ces statuts personnels à base religieuse ?

3) En France, une loi du 15 mars 2004 prévoit que « dans les écoles, les collèges et les lycées publics, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit ».

En supposant qu'à l'occasion d'un procès (devant une juridiction interne ou européenne) soit discutée la conformité de cette loi avec l'article 9.2 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (« la liberté de manifester sa religion ou ses convictions ne peut faire l'objet d'autres restrictions que celles qui, prévues par la loi, constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité publique, à la protection de l'ordre, de la santé ou de la morale publique, ou à la protection des droits et libertés d'autrui »), vous présenterez les arguments susceptibles d'être avancés pour et contre, dans ce conflit de normes.